



**Parcs
Québec**

Conserver. Protéger. Découvrir.

Parc national du Saguenay

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

NOTE DE SERVICE

Destinataires : - Parc national du Saguenay
- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
- Service des ventes et réservations de la Sépaq
- Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
- Fédération du Québec de la montagne et de l'escalade
- Club de montagne du Saguenay

Date: 1 juin 2010

Objet: **RESTRICTION D'ACCÈS AUX VOIES D'ESCALADE DU
CAP TRINITÉ (PARC NATIONAL DU SAGUENAY)**

Pour des raisons de protection du faucon pèlerin, l'accès terrestre aux voies d'escalade via la statue ainsi que les voies numéros 10, 11, 12, 13 et 14 (Réf.: Parois d'escalade du Saguenay, guide pratique 2006, PYP, FX6) sont **FERMÉES JUSQU'AU 31 JUILLET**.

L'escalade du cap Trinité reste donc toujours possible pour les voies 1 à 9. Pour s'y rendre, l'accès nautique ainsi que pédestre via le haut de la paroi reste à privilégier. Bien entendu, l'autorisation d'accès quotidienne demeure obligatoire en tout temps pour accéder au territoire du parc national du Saguenay.

Pour de plus amples informations ou pour toutes observations intéressantes, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci de votre étroite collaboration.

Daniel Groleau
Directeur du parc national du Saguenay